

## BILAN DES AVANCEMENTS DU PROJET 1 : **MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES** DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU DU LAC DES PILES

---

### **1. MÉTHODOLOGIE**

Au cours de l'été 2018, la Ville de Shawinigan a procédé à une caractérisation des installations septiques et dispositifs sanitaires présents dans le bassin versant du Lac des Piles. De fait, toutes les installations construites avant 2005 ont été inspectées. Les installations plus récentes que 2005, elles, ont été exemptées de cette inspection. Sur les (276) installations situées dans le bassin versant, 60 ont été inspectées par une technicienne en environnement et 156 par une firme privée totalisant 216 installations. 60 ont été exemptées de l'inspection.

Dans l'optique de respecter le règlement Q-2, r. 22 *sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, plusieurs critères d'évaluation ont été pris en compte. Notamment, la nature et la performance du dispositif du traitement primaire, la présence d'un traitement secondaire avancé ou le raccordement adéquat des tuyaux sont certains de ces critères. Également, des signes de déversement illégal des eaux usées, de résurgence ou encore d'engorgement sont des critères qui jouaient sur la cote de l'installation septique. De surcroît, des photos ont été prises pour appuyer les notes manuscrites de l'équipe terrain.

À l'automne, les résultats de cette inspection ont été compilés dans une base de données, et des rapports individuels ont été produits.

## 2. RÉSULTATS

Chaque installation septique est donc notée (A, A-, B, B- ou C) selon différents critères. La note «A» signifie que l'installation septique est performante et conforme au règlement. La note «A-» exprime la performance adéquate du dispositif, mais celui-ci n'est toutefois pas conforme en tous points au règlement en place. Les installations cotées B ont plusieurs points non conformes au règlement et sont potentiellement une menace indirecte pour l'environnement. Toutefois, les résidences cotées A et A- ne sont pas contraintes de conformer ou de modifier en quelconque point leur installation septique mais cela est recommandé pour les B.

Finalement, les installations cotées B- ou C sont considérées comme des nuisances à l'environnement et des mesures seront prises pour augmenter leur conformité. Une modification ou une reconstruction sera donc nécessaire.

Voici donc les résultats généraux (hiver 2021):

Classe	Bilan 2021		Bilan 2020	Bilan 2018
	Réglé	En cours		
AA	67		52	
AA	44	3	41	54
A-	37	5	46	47
B	45	37	87	94
B-		15	19	29
C		5	8	13
À déterminer			3	7
Total	258		256	244

\*Les installations n'ayant aucun classement sont en attente de tests supplémentaires ou d'une autre raison externe.

### **3. SUITES DU PROJET**

À noter que la majorité des gens ont entamé des démarches auprès de la Ville pour conformer leur installation septique. Au cours de l'année 2021, la Ville soutiendra les propriétaires dans leur démarche.

Un bilan final est prévu à l'hiver 2022.